

THE ALEXANDRIA INSURANCE COMPANY S.A.E.

Président du Conseil d'Administration :
M. ALY EMIN YEHIA
 Vice-Présidents :
M. Georges ALLEMANN
 et **M. Ladislas PATHY**

ASSURANCES :
 INCENDIES, ACCIDENTS,
 TRANSPORTS, etc.

Siège Social ALEXANDRIE :
 Immeuble de la Société
 33, Blvd. Saad Zaghloul

Succursale au CAIRE :
 Immeuble de la Société
 23, rue Kasr El Nil

JOURNAL SUISSE D'EGYPTE

ET DU PROCHE-ORIENT

Organe Officiel des Sociétés Suisses et de la Société Suisse - Egypte

Alexandrie: 20, Rue Salah El Dine - Téléphone 29795 Adresse Télégraphique «HELVE» Alexandrie

Abonnements: Egypte P.T. 125 - Etranger P.T. 150

MAITRES HORLOGERS A GENÈVE

Horowitz & Cie
 JOAILLIERS
 Montres de Marque
 29 Rue Chérif Pacha
 ALEXANDRIE

NOTRE ARMÉE

Le problème des Ecoles de Recrues

Le rapport du Conseil fédéral sur sa gestion en 1955, consacré au département militaire déclare entre autres choses que les graves lacunes dont souffre la préparation morale, qui dans une armée de milice, joue un rôle particulièrement important, ont été corrigées à titre d'essai, dans les écoles de recrues de l'infanterie, un cours d'instruction civique, complété par des exposés sur les problèmes politico-militaires actuels les plus importants. Cette innovation a suscité un vif intérêt et fut bien accueillie.

Le rapport du Conseil fédéral relate d'autre part que l'état physique de nos recrues laisse aussi à désirer. Un certain ramollissement de la jeunesse, son inaptitude à la marche et son engouement pour le sport spectaculaire au détriment de la pratique du sport véritablement cette déficience corporelle dont souffre avant tout l'infanterie, pour laquelle la vigueur physique de l'homme est aussi importante que l'efficacité des armes. La pratique de la gymnastique a donc été intensifiée dans les écoles d'infanterie dans l'idée d'augmenter la résistance des recrues.

En 1955, quelque 26.000 recrues ont subi l'examen écrit et 25.000 l'examen oral. Le 47,6 % n'avaient fréquenté que les écoles primaires, 36,6 % avaient été élèves des écoles secondaires et gymnases, le 7,1 % des écoles professionnelles (techniciens, etc) et 8,7 % sont d'anciens élèves des écoles supérieures et universités.

Places d'armes et de tir

Le rapport du Conseil fédéral sur sa gestion en 1955, consacré au département militaire déclare notamment que par suite de l'opposition manifestée par les communes intéressées aux divers projets envisagés, le problème des places d'armes, d'exercices et de tir pour les blindés n'a pas encore trouvé de solution satisfaisante. Il est de ceux qui donnent le plus de soucis au département militaire. L'instruction des cadres et des recrues est organisée provisoirement sur les places d'armes de Thourne, Bière et Coire, alors que des places de tir ont été installées, temporairement aussi, aux Diablerets, dans la région du Gantersch et de la Schwammhöchi dans le Kiontal. Les formations blindées qui font leur cours de répétition peuvent utiliser momentanément les places d'armes de Coire, Saint-Gall, Frauenfeld, Thourne et Bière.

La question des places de tir d'artillerie se complique également de plus en plus, chaque année de nouvelles propriétés foncières se refusant à mettre leurs terrains à la disposition pour des exercices de tir; ils ne se contentent plus des indemnités qui leur sont allouées. On se trouvera donc avec le temps dans l'obligation d'acquiescer des terrains pour aménager certaines places de tir d'artillerie.

Personnel du Département Militaire

L'effectif du personnel du département militaire en 1955 a été en moyenne de 15.246 personnes, soit 10.667 pour l'administration centrale et 4.579 pour les ateliers militaires du service technique. Dans l'ensemble l'effectif s'est accru de 98 agents sur l'année précédente.

Carburants

Les besoins de l'armée en carburants se sont élevés pour 1955 à 36.680 tonnes de combustibles liquides (33.617 en 1954) et à 463 tonnes de lubrifiant (428 en 1954).

Rien de plus délicieux et plus nourrissant qu'une tasse de chocolat chaud

Chocolat en Poudre "GROUPI"

Paquet 1/2 Kg. P.T. 30
 Paquet 1/4 Kg. P.T. 15

En vente chez GROUPI & A L'AMERICAINA R.C. 76686

Les chiens d'armée

Dans les sections de la société cynologique suisse et dans les clubs alpins suisses, 176 chiens de protection et chiens sanitaires et 47 chiens d'avalanche, subissent avec succès les épreuves d'aptitude à servir dans l'armée.

La société des étudiants suisses et la volonté de défense

Le comité central de la Société des étudiants suisses et les représentants des universités et techniciens affiliés se sont réunis à Gurtellen. Après une large discussion sur les nombreux problèmes de la réforme de l'armée, ils ont approuvé la résolution suivante :

« La Société des étudiants suisses, fidèle à son histoire et à ses traditions patriotiques approuve la pleine volonté de défense de notre pays. Elle condamne en conséquence les actions politiques de ces derniers temps qui voudraient, sous un prétexte fallacieux, affaiblir dangereusement notre armée. Elle s'élève en particulier contre les efforts de certains milieux qui tendent à miner systématiquement la volonté de défense de la jeunesse suisse.

Dans ces conditions, elle considère comme son devoir capital de s'employer partout au maintien d'une armée forte et de collaborer volontairement à sa réforme devenue nécessaire ».

UN CONSORTIUM SUISSE DES PETROLES

Approbation zurichoise du concordat intercantonal

Les cantons de Zurich, Berne, Soleure, Saint-Gall, Aarau et Thurgovie ont prévu de conclure entre eux un concordat « pour la recherche et l'exploitation du pétrole » dans le Plateau et le Jura. Ce concordat intercantonal, sur la ratification duquel les Zurichois étaient invités à se prononcer samedi et dimanche, vise à favoriser une recherche rationnelle des nappes pétrolières, à établir un système unifié de concessions. Les travaux seront financés par un consortium créé il y a un peu plus de deux ans et qui compte dix-sept firmes importantes de notre pays. La métallurgie y est représentée par Aluminium S.A., Escher-Wyss, von Roll, Saurer, Sulzer, Georges Fischer; l'industrie chimique par Ciba, Geigy, Hoffman-La Roche et Sandoz. Les industries hydroélectriques par Elekrowatt, NKO et ATEL. Des producteurs de ciment et de gaz, une banque et une entreprise de constructions font également partie du consortium avec un importateur de benzine.

LES OBJECTIFS

Le premier but de cette entreprise est d'éviter que nos éventuelles richesses pétrolières ne tombent entre les mains de compagnies étrangères. Rappelons que tous les forages entrepris jusqu'à aujourd'hui dans notre sol l'ont été pour le compte de trusts étrangers.

De nouvelles ressources en énergie pourront ainsi alimenter nos industries dès l'instant où les prospecteurs auront découvert des gisements intéressants. Les résultats positifs des sondages récemment effectués en France, en Allemagne du sud, en Autriche et en Italie du Nord laissent espérer qu'il en sera de même le Jura et le Plateau suisse.

PAS D'OBSTACLES MAJEURS

Deux objections majeures pourraient s'élever contre les forages pétroliers en Suisse: tout d'abord l'argument sentimental: l'enlaidissement des sites par la poussée rapide de derricks; ou les procédés modernes permettent de tracer le pétrole sans avoir recours à des forêts de tours disgracieuses. Autre objection possible: la sécurité nationale; d'aucuns pourraient craindre que la découverte de pétrole sur notre territoire n'attire l'attention, pas forcément bienveillante, d'Etats voisins. Les autorités militaires estiment que ce danger n'existe plus aujourd'hui en raison des découvertes faites récemment dans tous les pays aléatoires. On considère au contraire que l'exploitation de pétrole suisse contribuerait de manière appréciable à la défense nationale en nous libérant du grave souci de l'approvisionnement en carburant pendant les périodes troublées.

Un argument économique et social doit enfin être souligné: alors

Commission économique pour l'Europe

Dans son discours d'ouverture de la session de la CEE, le président, M. Katz-Suchy (Pologne) a souligné le fait que, depuis ses neuf années d'activité, la Commission est restée la seule organisation internationale où les pays de l'Est et de l'Ouest n'ont pas limité leurs activités à de simples déclarations sur des questions divisant le monde, mais ont au contraire fait des efforts concrets dans la solution des problèmes économiques.

M. Gunnar Myrdal, secrétaire exécutif de la CEE, souligne ensuite l'importance de la présente session, réunie à un moment où tous les gouvernements qui y participent doivent prendre des décisions capitales. Le secrétaire exécutif conçoit aisément que les travaux de cette session puissent faciliter l'élaboration de nouveaux plans, en vue du règlement des problèmes plus ardues qui tiennent aux divergences entre les régimes politiques existants. Après avoir souligné la forte participation des pays européens aux travaux de la CEE, le secrétaire exécutif relève que l'ordre du jour de la session est particulièrement chargé. Il se félicite que les gouvernements utilisent de façon toujours plus intense cet organe de coopération économique multilatérale pan-européenne. Il rappelle les progrès réalisés au cours de l'année par les comités de la CEE et montre, entre autres choses, que le secrétariat en est arrivé au point où il espère pouvoir publier dans un proche avenir des statistiques dont le champ soit vraiment toute l'Europe. Des travaux du co-

mité pour le développement du commerce, il est sorti au cours de l'année une possibilité concrète de conclure un accord de compensation multilatérale facultative pour toute l'Europe. Si ce but peut être atteint, beaucoup aura été fait pour abaisser les barrières bilatérales. M. Myrdal fit savoir d'autre part qu'après cette session de la CEE, aura lieu une consultation avec des experts en matière de paiements, dont le but sera d'établir un projet d'accord plus complet qui puisse être soumis aux gouvernements. Le secrétaire exécutif de la CEE a terminé son exposé par un appel à tous, pour qu'ils travaillent à l'unité.

M. Philippe de Seynes, sous-secrétaire aux affaires économiques et sociales des Nations Unies, apportant le message du secrétaire général de l'ONU, a constaté que, depuis la seconde guerre mondiale, les pays de l'Europe aussi bien occidentale qu'orientale ont, non seulement effacé les traces de la guerre, mais aussi abouti à des progrès économiques qui vont de pair

avec l'élevation des niveaux de vie.

Co qu'il importe de considérer, dit-il, c'est que des économies différentes restent néanmoins interdépendantes et ce sont les divers aspects de cette interdépendance qu'il est nécessaire d'étudier avec le plus grand soin, si l'on veut assurer la continuité enregistrée jusqu'à présent dans le rythme de la croissance économique du continent.

Le moment est aussi venu, déclara l'orateur, de situer plus nettement encore que jusqu'ici l'examen des problèmes européens dans le cadre de la conjonction mondiale, où le développement économique des pays insuffisamment développés occupe désormais une place centrale. Il faut espérer que, dans le domaine de l'industrialisation des pays sous-développés, une action concertée de tous les organismes intéressés puisse être mise en oeuvre, à encore relevé le représentant du secrétaire général des Nations Unies, qui termina par des vœux de succès pour les travaux de cette onzième session.

La navigation sur le Haut-Rhin

Une conférence de presse a été donnée à Berne, sur la navigation intérieure suisse, particulièrement sur la navigation sur le Haut-Rhin. Les invitations avaient été lancées par l'Association du Nord-Est de la Suisse pour la navigation de Bâle au lac de Constance, l'Association pour la navigation du Rhône au Rhin, de Genève, et le Comité d'action de la Suisse orientale pour la navigation sur le Haut-Rhin. M. Eder, conseiller national, de Weinfelden, qui présidait, souligna que, pour l'heure, il ne s'agissait que de donner quelques indications générales sur l'état de la question, car on ne saurait encore entrer dans les détails.

M. W. Rohner, conseiller aux Etats, d'Albstatten, parla des divers aspects de la navigation sur le Haut-Rhin. Les problèmes de navigation intérieure suisse doivent être envisagés sous l'aspect général de la politique suisse des transports. La Suisse ne saurait indéfiniment négliger de développer sa navigation intérieure. L'orateur remarqua que les lignes hydro-électriques, entre Bâle et le lac de Constance, étaient à l'heure présente toutes construites, à l'exception de quatre. On peut compter que les travaux en cours seront terminés dans les prochains mois. Sur une base d'évaluations précises effectuées par l'Office fédéral des eaux, la rentabilité, assurant son autonomie financière, de la navigation sur le Haut-Rhin a été démontrée et nul ne la met en doute. Les frais à engager pour assurer la navigabilité du Haut-Rhin sont évalués à la somme de 220 à 265 millions de francs et la part de la Suisse — l'Allemagne participant aux dépenses — serait de quelque 100 millions de francs. On invoque contre ce projet surtout la perte de fret qu'essuieraient les CFF. A cela on peut répondre que la participation des CFF aux installations de ports s'avérerait sans nul doute une bonne affaire et on peut espérer en une bonne volonté réciproque des parties intéressées. L'orateur souligna particulièrement les avantages économiques que retirerait la Suisse orientale jusqu'aux Gri-

sons, de la navigation sur le Haut-Rhin.

M. Olivier Reverdin, conseiller national, représentant l'Association pour la navigation du Rhône au Rhin, Genève, a démontré l'intérêt considérable qu'avait aussi la Suisse romande à la réalisation de la navigation sur le Rhin, de Bâle au Bodan. M. Siegrist, conseiller national d'Argovie, annonça que le gouvernement argovien était très favorable au projet. Dernièrement le gouvernement argovien a réalisé un accord avec la Heimeschutz pour la réalisation de l'usine hydro-électrique de Säckingen. Les travaux vont donc être rapidement menés. Le conseiller aux Etats Müller, de Frauenfeld, exposa aussi l'attitude positive du gouvernement thurgovien à l'égard du projet.

RATIFICATION POPULAIRE

Les électeurs du canton de Zurich ont accepté, les cinq projets qui leur étaient soumis.

Par 95.037 voix contre 29.267, ils ont approuvé le projet visant à compléter la loi sur les constructions (constructions de tours locales). Le projet de la loi sur l'assurance immobilière (nouvelle réglementation sur la taxe d'exemption du service des pompiers) a été accepté par 91.785 voix contre 29.497.

Le concordat intercantonal sur les recherches de pétrole a été approuvé par 93.821 voix contre 30.919. Les électeurs ont en outre accepté par 97.236 voix contre 32.032 le projet d'octroi d'un crédit de 6.100.000 francs pour la construction d'une annexe pour infirmières à l'Hôpital cantonal de Zurich, et par 120.239 voix contre 9.341, un crédit de 1 million 434.000 francs pour la participation de l'Etat à l'agrandissement du sanatorium Clavadel, dans les Grisons.

Assurance et prévoyance en cas de vieillesse, d'invalidité ou de décès

Le Conseil fédéral a pris un arrêté prescrivant une enquête sur l'assurance et la prévoyance en cas de vieillesse, d'invalidité ou de décès. L'enquête porte sur le nombre, l'importance et l'organisation des institutions qui garantissent aux assurés ou aux bénéficiaires des prescriptions en cas de vieillesse, d'invalidité ou de décès. Elle s'étend à toutes les institutions d'assurance et de prévoyance, tant de droit public que de droit privé, existant en Suisse et destinées à protéger les salariés, les employés, ainsi que les personnes de profession indépendante, contre les conséquences économiques de l'âge, de l'invalidité ou de la mort (caisses de pensions, assurances de groupe, caisses de dépôt d'épargne ou caisses d'années de service, fonds de prévoyance en faveur du personnel, caisses d'assurance de syndicats, de groupes d'employeurs ou d'associations professionnelles, institutions publiques de pensions de retraite. Ne seront pas soumises à l'enquête les caisses instituées exclusivement pour parer à une gêne passagère (caisse-maladie, caisse de chômage, etc.), les

Les problèmes de l'hôtellerie

La Société suisse des hôteliers communique :

C'est à Grindelwald que le comité central de Société suisse des hôteliers (SSH) a tenu ses assises de printemps, sous la présidence de M. Franz Seiler, président central. Le comité a pris connaissance de divers rapports sur le déroulement de la saison d'hiver. Elle sera probablement meilleure que celle de l'année dernière, quoique divers événements soient venus infirmer nos prévisions optimistes qui se seraient sans doute réalisées en temps normal. Ce sont d'abord les élections françaises du 2 janvier 1956 qui ont incité les clients français très nombreux dans les stations d'hiver, mais spécialement en Suisse romande, à abréger leur séjour pour aller remplir leur devoir civique. L'absence de neige et de mauvaises conditions météorologiques ont influencé défavorablement le mois de janvier, en particulier dans les stations de basse altitude.

Enfin, le froid excessif de février, a retenu chez eux des hôtes qui, sans cela, seraient allés à la montagne. Ces éléments négatifs ont été compensés par une prolongation, dans certains endroits, de la saison d'hiver jusqu'aux fêtes de Pâques. C'est pourquoi, l'on peut prédire que la saison d'hiver ne sera quand même pas inférieure à la moyenne.

Les efforts se poursuivent pour mettre sur pied une coopérative de cautionnement destinée à garantir les prêts servant à la rénovation de l'hôtellerie saisonnière. Tout fait espérer que cette

institution sera réalisée cette année encore. Le fonds de garantie devrait en outre permettre de maintenir le taux d'intérêt le plus bas possible.

La Société suisse des hôteliers suit le développement du tourisme social avec attention et elle souhaite que la généralisation du tourisme incite finalement les autorités et les milieux intéressés à favoriser l'établissement des vacances, car le système actuel est le principal obstacle à la rationalisation du mouvement touristique, ainsi qu'au rétablissement d'une rentabilité suffisante de l'hôtellerie saisonnière.

Le rapport sur les résultats des caisses d'allocation familiales et d'assurance vieillesse et survivants de l'hôtellerie organisée montre l'ampleur de l'oeuvre sociale accomplie depuis huit ans, puisque la SSH a versé aux employés travaillant dans les établissements de ses membres des allocations pour enfants d'un montant de 3.890.000 francs depuis 1948. Pour l'AVS, le volume des salaires et des revenus sur lesquels les membres ont payé des cotisations atteignaient l'année dernière plus de 150 millions de francs et les rentes versées dépassaient 1,1 million.

La SSH veut un soin particulier à la formation professionnelle et au recrutement du personnel et c'est la raison pour laquelle elle participera à la réalisation d'un film de propagande qui sera terminé cette année et qui doit montrer aux jeunes gens l'intérêt et la diversité des professions hôtelières.

Le comité central a en outre traité diverses questions sociales, des questions relatives à la réglementation des prix et des problèmes de trafic routiers. Les comptes de 1955 ainsi que les budgets pour 1956 de la SSH, et de ses institutions ont été approuvés. Ils seront présentés à l'assemblée des délégués qui se tiendra à Lugano les 12 et 13 juin prochains.

Récensement des capacités intellectuelles

Plusieurs de nos compatriotes ayant demandé des précisions sur le recensement des capacités intellectuelles, nous nous faisons un plaisir de publier le texte officiel de la proclamation No. 135 ainsi qu'un article paru dans le « Journal du Commerce et de la Marine » à ce sujet dû à la plume de M. Z. Badaoui :

PROCLAMATION No. 138

portant application de la proclamation No. 135 de 1950 à tous les étrangers résidant à titre permanent dans la République d'Egypte et prorogant le délai y prévu.

(Journal Officiel n. 25 bis «A» du 23 mars 1956)

Le Gouverneur Militaire Général,

Vu le décret du 26 janvier 1952 proclamant l'état de siège sur toute l'étendue du territoire;

Vu le décret du 25 mars 1952 maintenant l'état de siège;

Vu la loi n. 533 de 1954 sur l'état de siège, modifiée par la loi n. 414 de 1955;

Vu la Proclamation No. 135 sur les recensement des aptitudes scientifiques;

En vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le décret du 8 avril 1954;

ARRETE :

ART. 1 — Les dispositions des articles 1 et 2 de la Proclamation Militaire No. 135 du 28 février 1956 susmentionnée s'appliquent à tous les étrangers, hommes et femmes, résidant d'une manière permanente dans la République d'Egypte et qui sont titulaires d'un diplôme supérieur à celui de fin d'études secondaires « section spéciale » ou son équivalent.

ART. 2 — Le délai fixé pour remplir les indications figurant dans la formule statistique No 3 — G K prévue à l'article 1er de la Proclamation No. 135 susmentionnée, est prorogé d'un autre mois, à partir du 28 mars 1956.

ART. 3 — Le présent arrêté entrera en vigueur dès sa publication au Journal Officiel.

Fait le 15 Chaaban 1375 (28 mars 1956).

Gamal Abdel Nasser Hussein

QUESTIONS ET REPONSES

Choix des Commandants d'Unités

Le Conseil fédéral donne la réponse suivante à une question écrite de M. Cottier, conseiller national, conservateur, Genève.

Le choix des commandants d'unité est fondé avant tout sur les aptitudes des candidats. Les commandants d'unité d'armée et les chefs de service du département militaire fédéral; l'âge n'a joué qu'un rôle secondaire. Néanmoins, il faut veiller que les officiers destinés à devenir commandants d'unité puissent être promus à temps, afin de pouvoir servir le plus longtemps possible dans leur nouveau grade. Il en résulte que lorsque le nombre des candidats proposés est plus élevé que celui des commandants à pourvoir, on donne par fois la préférence aux plus jeunes, les aptitudes étant égales.

L'âge moyen des officiers subalternes qui est prévu de former au grade de capitaine est de 25 ans; il est de 28 à 30 ans lors de la promotion.

L'article 36 de l'organisation militaire, teneur de 1949, prévoit que les capitaines et les officiers subalternes peuvent, suivant les besoins, être maintenus au-delà de leur âge dans la classe de l'armée à laquelle ils appartiennent. Ce système, souvent appliqué, s'est révélé satisfaisant; une élévation de l'âge des capitaines servant dans l'armée serait superflue, car de chacun d'eux est examiné très consciencieusement par les

commandants d'unité d'armée et les chefs de service du département militaire fédéral; l'âge n'a joué qu'un rôle secondaire. Néanmoins, il faut veiller que les officiers destinés à devenir commandants d'unité puissent être promus à temps, afin de pouvoir servir le plus longtemps possible dans leur nouveau grade. Il en résulte que lorsque le nombre des candidats proposés est plus élevé que celui des commandants à pourvoir, on donne par fois la préférence aux plus jeunes, les aptitudes étant égales.

C'est pourquoi, toute société qui a à son service des employés possédant de hautes capacités, doit faire parvenir à la Direction de la Mobilisation, Rue El Tahir à El Dokki, au Caire, une liste de ces employés (formule No. 2 G. K.) contenant le nom de la Société et son adresse; les noms des employés et le genre de diplômes, de spécialisation et la date de l'obtention de ce diplôme ainsi que le nom de l'institution ou de l'université et la fonction actuelle. La Direction de la Mobilisation fera alors parvenir le nombre nécessaire de formulaires No. 3 G. K. dont spécimen ci-joint afin de les remplir par les intéressés et les lui retourner.

D'autre part, le Conseil des Services Publics a chargé la Direction de la Mobilisation de ce projet sous le contrôle d'une Commission dans laquelle seront représentés le Conseil des Services Publics, le Conseil de la Production Nationale, l'Institut National des Recherches et la Direction de la Mobilisation. Cette Direction compétente gardera le grand secret sur les renseignements portés aux formulaires et il n'en sera aucunement fait usage que pour les besoins de ce projet unique.

A propos d'un accident de grenade

A une question écrite de M. Gendre, cath. cons. Fribourg, au sujet d'un accident provoqué par l'explosion d'une grenade et dont a été victime un garçon de 14 ans, à Blumisberg, dans le canton de Fribourg, le Conseil fédéral répond ce qui suit :

A la suite du tragique accident de Blumisberg, le département militaire fédéral a ordonné immédiatement une enquête en complément de preuves, qui a été complétée par une expertise technique. Cette enquête de fait éclaircit les circonstances de l'accident et établit si la Confédération est responsable de ses suites.

Le résultat de l'enquête est maintenant connu. L'accident s'est produit alors que des garçons tentaient d'ouvrir à coups de marteau un engin explosif trouvé dans une gravière. Cet engin était un projectile que la troupe avait utilisé et qui n'avait pas complètement explosé; une faule relevant du droit pénal n'a toutefois pas été établie. La Confédération est responsable des suites de l'accident. Les parents ont durement éprouvés en ont été informés.

Le résultat de l'enquête est maintenant connu. L'accident s'est produit alors que des garçons tentaient d'ouvrir à coups de marteau un engin explosif trouvé dans une gravière. Cet engin était un projectile que la troupe avait utilisé et qui n'avait pas complètement explosé; une faule relevant du droit pénal n'a toutefois pas été établie. La Confédération est responsable des suites de l'accident. Les parents ont durement éprouvés en ont été informés.

Par MER ou par AIR

MENLICA

Le talisman du voyage

Quelques gouttes sur un carré de sucre rafraîchissent le coeur et l'estomac.

Facilite la digestion.

Produit WEISER

Le nom garantit la qualité

Dans toutes les Pharmacies,

CONDUCTEURS POUR L'ELECTRICITE

S.A. DES CABLERIES & TRÉFILERIES

COSSONAY

Agent pour l'Egypte

THE MIDDLE EAST TECHNICAL OFFICE

16, Rue Toussoum - Tél.: 26103 - ALEXANDRIE

AU PALAIS FEDERAL

ADAPTATION DES ANCIENNES PENSIONS DE L'ASSURANCE MILITAIRE

Au cours de la session de printemps les Chambres fédérales ont adopté notamment la loi fédérale du 21 mars 1956 complétant la loi sur l'assurance militaire. Cette modification, qui intéresse toute les pensions de l'assurance militaire allouées avant le 1er janvier 1943 ainsi qu'une partie des pensions permanentes fixées de 1943 à 1945 ne pourra entrer en vigueur qu'après l'expiration du délai réfrétaire, c'est-à-dire au plus tôt à la fin de juin 1956. L'application de la loi, qui a offert au 1er janvier 1956, exigera des calculs assez considérables et l'Assurance militaire ne pourra donc probablement pas verser les nouvelles allocations avant l'automne prochain.

L'INITIATIVE CONCERNANT LES CONCESSIONS HYDRAULIQUES

La Chancellerie fédérale communique : Se fondant sur le fait que le Conseil des Etats avait statué sur l'initiative concernant les concessions hydrauliques après l'expiration du délai légal de trois ans, le comité hors partis de Rhénanie avait adressé au Conseil fédéral une lettre lui demandant de soumettre l'initiative à la votation populaire sans indication d'un préavis négatif de l'Assemblée fédérale. Le Conseil fédéral a répondu au dit comité qu'il a reçu du Conseil national une lettre l'invitant à exécuter la décision concordante des conseils législatifs et qu'il n'avait pas, en tant qu'autorité exécutive, qualité pour examiner si la décision des conseils législatifs était ou n'était pas conforme à la loi. Le Conseil fédéral, est-il ajouté, est tenu d'exécuter l'arrêté fédéral. Il doit donc le publier et assurer sa distribution sans pouvoir en modifier l'article 3 dans lequel l'Assemblée fédérale recommande au peuple et aux cantons le rejet de l'initiative.

Le Conseil fédéral répond en outre au reproche d'avoir cherché à faire traîner les choses en longueur et indique parmi les causes de retard le fait que le comité avait déposé simultanément deux initiatives connexes qui, selon l'article 15 de la loi de 1892/1950 appliqué par analogie, devaient être traitées l'une après l'autre.

LA SUISSE ET LE MONDE

UN EMPRUNT BELGE EN SUISSE

Le ministre belge des finances a présenté au conseil des ministres un projet de loi autorisant à accorder la garantie de l'Etat à un emprunt de 60 millions de francs suisses à émettre en Suisse pour le Congo belge. Cet emprunt sera d'une durée de 20 ans. Il sera émis au pair et portera intérêt à 4%. Son amortissement commencera à partir de la 9ème année et comprendra 12 tranches de 5 millions de francs suisses chacune.

ACCORD DE WASHINGTON DU 25 MAI 1946

La libération des avoirs allemands en Suisse s'est poursuivie en application de l'accord germano-suisse du 26 août 1952 et de l'arrêté du Conseil fédéral du 6 mars 1953. L'office suisse de compensation, service de liquidation des avoirs allemands, s'est prononcé en 1955 sur 2.897 demandes de déblocage, ce qui a permis de libérer des avoirs allemands en Suisse pour une valeur de 142 millions de francs. Sur cette somme, 59 millions représentent des avoirs libérés sans versement d'une contribution, 81 millions des avoirs libérés après versement d'une contribution et 1.5 million de biens réalisés en Suisse et dont le produit a été transféré en Allemagne. La somme encaissée en 1955 par l'office suisse de compensation a atteint 28 millions de francs. Le nombre des cas non réglés s'élève à la fin 1955 à 1.100 environ.

LES CONTRIBUTIONS ENCAISSEES PAR L'OFFICE SUISSE DE COMPENSATION ATTEIGNAIENT DÉJÀ AU MOIS D'OCTOBRE 1954 LE MONTANT DE 121.5 MILLIONS.

Préservez votre santé en buvant Les Eaux Gazeuses N. SPATHIS. La boisson saine et rafraîchissante par excellence.

Sécurité d'abord ! ASSUREZ-VOUS A "LA GENEVOISE" COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE Fondée à Genève en 1872. CAPITAL ET RESERVES: 250 MILLIONS DE FRANCS SUISSES. Directeur pour l'Orient: A.M. DANISH Bsc. A.I.A. 21, Avenue Fouad Ier, Le Caire.

NOS NOUVELLES DE LA SUISSE

(Serv. part. Agence Télégraphique Suisse. — N.S.H. — S.P.L. — S.S.C. — O.C.S.T. — O.S.E.C. — Sem. Suisse).

sonnel. Cette mesure, qui ne concerne évidemment pas le trafic frontalier, facilitera considérablement les formalités douanières en période de haute saison touristique.

LES ANGLAIS PREPARENT LEURS VACANCES D'ETE

L'atténuation des rigueurs hivernales et le début du printemps déclenchent automatiquement en Angleterre la période des préparatifs des grandes vacances d'été. Les journaux sont remplis d'informations parlant de chiffres records pour les commandes de billets de chemins de fer et de bateaux, ou d'avions, ou pour les places réservées sur les ferrys boats pour les automobiles ou même sur les avions spéciaux chargés des transports de voitures. On compte sur de plus nombreux départs que l'an dernier, car les voyages en autocars seront cette année fortement développés à destination du continent.

Dans nos Cantons

BALE

LES RECHERCHES PHARMACEUTIQUES. Lors de l'assemblée générale de la CIBA S.A., M. R. Käppeli, délégué du conseil d'administration a relevé que la principale partie du chiffre d'affaires de la CIBA et des recettes de l'année dernière provenait des produits pharmaceutiques, car le marché des médicaments scientifiques a pris une grande extension depuis la fin de la guerre. L'orateur a relevé que les succès remportés dans le domaine de la production pharmaceutique provenaient du fait que Bâle possède de grandes fabriques spécialisées dans ce domaine et que les recherches, concentrées ainsi sur un petit espace géographique, permettent une collaboration étroite entre l'industrie et les instituts scientifiques de hautes écoles.

WENTRAIDE

LA CROIX-ROUGE ET LES VICTIMES DES INONDATIONS EN HONGRIE

La Ligue des sociétés de la Croix-Rouge a envoyé par télégramme une offre d'assistance internationale à la Croix-Rouge hongroise, en faveur des victimes des inondations qui, selon les derniers rapports, ont ravagé trois villes, 12 villages au sud de Budapest et provoqué l'évacuation de 100.000 personnes.

LA VIE ECONOMIQUE

L'INDICE SUISSE DES PRIX A LA CONSOMMATION A FIN MARS 1956

L'indice suisse des prix à la consommation, calculé par l'office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, qui reproduit le mouvement des prix des articles de consommation et services jouant un rôle important dans le budget des salariés, s'est inscrit à 173,5 à fin mars 1956. Il s'est élevé de 0,3 % par rapport à la fin du mois précédent (173,0). Cette évolution résulte surtout de hausses découlant des conditions atmosphériques et concernant notamment les oeufs, les légumes et les fruits à pépins. Les prix de la viande de bœuf et de veau accusent aussi une hausse, qui est partiellement compensée par un fléchissement de ceux de la viande de porc. A fin mars 1956, les indices des six groupes de dépenses étaient les suivants : alimentation 191,1, chauffage et éclairage 142,0, nettoyage 204,4; ceux des groupes « habillement » « logement » et « divers » ont été repris sans changement à 214,0, 127,8 et 155,7.

C.F.F.

LE FILM DES CFF

A Berne a été projeté en première un nouveau film documentaire de propagande des CFF, tourné par la S.A. Condor Film à Zurich, centième film qui réalise cette société pour le compte des CFF, et en collaboration avec eux. M. Strauss, secrétaire général des CFF et M. H. Fueter, de la société cinématographique, expliqueront le film, qui n'a pas un caractère prononcé de propagande, mais entend faire voir, dans des scènes vivantes et parfois gaies, qu'il n'est pas absolument nécessaire d'être motorisé pour visiter les beautés naturelles de la Suisse. La projection dura un quart-d'heure. Ce film sera projeté en complément de programme dans les cinémas de Suisse et de l'étranger, notamment en Grande-Bretagne et dans d'autres pays européens, au Canada et en Australie.

STATISTIQUES

EFFECTIF DU PERSONNEL DE LA CONFEDERATION

L'effectif total du personnel de la Confédération était de 96.131 personnes (année précédente 94.411) au 31 décembre 1955. De ces 96.131 employés, 21.199 furent enregistrés dans l'administration centrale, 4.811 dans les ateliers militaires et la régie des alcools, 32.130 dans l'administration des PTT et 37.991 aux CFF. La moyenne annuelle de l'effectif du personnel de l'administration centrale a augmenté de 119 agents. Il est cependant inférieur de 250 unités à l'effectif prévu dans le budget.

CONTROLE DES METAUX PRECIEUX

Les bureaux fédéraux et cantonaux de contrôle ont marqué au poinçon officiel 1.450.000 boîtes de

MM. Louis Maire, Paul Wiescher et Edmund Wyss, Les institutions spécialisées des Nations unies et les organisations non gouvernementales sont représentées par de nombreux observateurs.

GLARIS

L'ANNIVERSAIRE DE LA BATAILLE DE NÄFELS

Un grand nombre de Glaronnais s'étaient rassemblés, par un temps hivernal, pour célébrer l'anniversaire de la bataille de Nâfels. Une compagnie d'élite d'un bataillon glaronnais assura le service d'honneur. Le Conseil d'Etat et les autorités religieuses ont assisté à cette cérémonie. M. Heinrich Heer, landamann a insisté dans son discours sur le grand danger du communisme qui nie les droits de l'individu et qui combat le christianisme tout en s'efforçant de soumettre le monde entier sous sa tutelle. Le landamann a invité le peuple à suivre l'exemple des ancêtres qui ont combattu pour la liberté politique et pour la liberté de pensée. Il faut prendre toutes les mesures pour défendre ses libertés et renforcer notre armée. Il est nécessaire d'intervenir résolument pour s'opposer à tous les efforts visant à affaiblir cette volonté de défense, comme la nouvelle édition de l'initiative Chevallier en est un exemple.

SCHWYZ

COMPTES DE L'ETAT DE SCHWYZ

Les comptes de l'Etat de Schwyz pour 1955 bouclent avec un excédent de recettes de 264 mille francs sur un total de dépenses de 16.408.000 francs. Les amortissements se sont élevés à 682.000 francs. Le budget prévoyait un déficit de 20.000 francs.

SOLEURE

GRAND CONSEIL SOLEUROIS

Le Grand conseil soleurois a accordé des crédits pour la restauration des églises d'Oberdorf, Balstat et Schönwerd, constructions d'importance historique. Il a approuvé une motion socialiste tendant à élever les sommes des ayants-droit à l'aide complémentaire à la vieillesse. Sur proposition du parti conservateur catholique, le Conseil a décidé de repousser le projet de réforme fiscale gouvernementale et d'attendre un contre-projet. Enfin, il a décidé, de modifier la loi sur les fonctionnaires dans le sens que les traitements des conseillers d'Etat soient fixés par le Grand conseil. Ce projet sera soumis au peuple.

GRISONS

LES COMPTES DU CANTON DES GRISONS

Les comptes d'Etat du canton des Grisons pour 1955 bouclent par un total de 55 millions de frs. aux recettes et aux dépenses, alors que le budget prévoyait un découvert de 723.000 francs. Les amortissements et les attributions au compte extraordinaire d'administration s'élevèrent à 4,7 millions de francs soit 3,3 millions de plus que cela n'avait été prévu.

BERNE

UN AVION MILITAIRE FRANÇAIS TOMBE AUX RANGIERS

Un avion militaire français s'est écrasé dans la région des Rangiers. Selon les premières informations, trois occupants auraient perdu la vie, un officier et deux soldats.

GENEVE

LE CONSEIL ADMINISTRATIF ET LE PERCEMENT DU MONT-BLANC

Le conseil administratif de la ville de Genève demande au conseil municipal l'autorisation de participer pour une somme de 3 millions de francs aux sociétés française et italienne qui seront chargées du percement du Mont-Blanc.

JUGEMENT ARBITRAL DANS L'HORLOGERIE

Dans le courant de l'automne dernier, les associations patronales horlogères signataires de la convention du 11 novembre 1943, dite de Suisse romande, ont engagé des négociations avec la FOMH (Fédération ouvrière sur métaux et horlogers), qui avait demandé la révision des conditions de travail dans l'industrie horlogère et tout particulièrement des salaires et des conditions d'occupation de la 3ème semaine de vacances payées.

Une entente n'ayant pas été possible, l'affaire fut soumise, par la FOMH, au tribunal arbitral horloger qui rendit son jugement le 6 mars dernier. La troisième semaine de vacances payées est accordée aux ouvriers âgés de 45 ans au moins, dès leur sixième année au service de la même entreprise. Les normes de salaires moyens fixées par accords ou jugements arbitraux sont augmentées de 10 %.

Toutefois un accord au sujet des modalités d'application, n'a pas pu être réalisé entre les parties, en ce qui concerne les salaires. Du côté syndical, on prétend en effet rendre obligatoires des recommandations faites par le tribunal arbitral horloger au sujet de l'augmentation des salaires, alors que du côté patronal, on conteste cette obligation dans la mesure où les nouveaux salaires moyens fixés sont atteints. Cette divergence d'opinion a été soumise au tribunal arbitral horloger qui est appelé à donner une décision d'interprétation.

Différents bruits ayant couru, la Convention patronale de l'industrie horlogère tient à préciser que les ajustements éventuels de salaires, résultant du jugement arbitral, étant reportés à une date ultérieure, ils interviendront, le moment venu, avec effet rétroactif, aux dates arrêtées par le tribunal arbitral horloger. Ce retard ne causera donc aucun préjudice aux bénéficiaires éventuels.

SAINT-GALL

DONATION

Une personne désirent conserver l'anonymat a fait don d'une somme de 100.000 francs à la paroisse catholique d'Altstätten. Le généreux donateur n'est connu.

TESSIN

GRAND CONSEIL TESSINOIS

Le Grand Conseil tessinois a terminé la discussion sur le projet de remaniement parcellaire dans la vallée moyenne du Blenio, qui coûtera 203.000 francs de subside. Après avoir repoussé une proposition de renvoi du projet au Conseil d'Etat, le Grand Conseil a approuvé le projet, ainsi qu'une révision de la loi sur la pêche. Le président a ensuite déclaré close la session.

CONCOURS D'ART DU CANTON DU TESSIN

Le jury chargé de juger les oeuvres d'art destinées à orner le nouveau palais de l'administration de l'Etat à Bellinzona a attribué les prix suivants : Peintures destinées au hall des deux bâtiments : 1er prix au peintre Sergio Brignoni, 9.000 francs, 2ème prix de 4.000 francs au peintre Felice Filippini, 3ème prix de 3.000 francs au peintre Giuseppe Bolzani.

VAUD

L'EXPOSITION NATIONALE SUISSE 1964

La prochaine Exposition nationale suisse se déroulera en 1964 à Lausanne. Ainsi en a décidé le gouvernement suisse qui a confié à une ville de Suisse romande l'honneur d'organiser cette manifestation. L'Exposition nationale est prévue sur deux aires distinctes, reliées par un téléphérique. L'une, de 300.000 m2, est au bord du lac; l'autre, de 90.000 m2, est celle occupée par l'actuelle Foire nationale suisse, le Comptoir Suisse.

ZOUG

VOL DE MERCURE

Depuis une année environ une centaine de kg de mercure avait disparu, petit à petit de la fabrication d'appareils électriques Landis et Gyr. L'enquête a abouti à l'arrestation d'un magasinier auxiliaire de l'entreprise, habitant Horw (Lucerne), qui s'était également emparé d'autres métaux le tout valant 8.000 francs.

ZURICH

CONSEIL COMMUNAL DE ZURICH

Le conseil communal de Zurich a examiné le projet de la municipalité sur le nouveau règlement des traitements du personnel de la ville et du corps enseignant. D'après le conseil communal, il ne s'agit pas de mesures propres à compenser le renchérissement du coût de la vie, mais d'une augmentation du traitement réel. La réalisation de ce projet a été tout d'abord à 10,76 millions de francs somme qui a été portée à 12 millions après l'examen de la commission. Au cours du débat, l'assemblée a repoussé à une forte majorité deux propositions des chrétiens-sociaux et du groupe évangélique visant à augmenter les allocations pour enfants de 240 francs — projet de la commission — à 300 francs. Les traitements des conseillers municipaux ont été fixés à 31.000 francs et celui du président de la ville à 33.500 francs. L'ensemble du projet a été accepté à l'unanimité en votation finale.

SWISSAIR vous mène dans le monde entier. SWISSAIR. Pour tous renseignements, adressez-vous à votre Agent de Voyage ou à nos Bureaux: Le Caire: 22, rue Kasr El-Nil, Tél. 40983-54197. Alexandrie: 8, rue Talaat Harb, Tél. 33769.

Dans nos SOCIÉTÉS du CAIRE et d'ALEXANDRIE

SERVICES DIVINS

EGLISE PROTESTANTE D'ALEXANDRIE 15, rue de la Poste

DIMANCHE 22 AVRIL 1956

9h.45 Culte en langue allemande présidé par M. le pasteur Hoepfner.

RECEPTION Le Pasteur DuBois reçoit les membres, jeudi et vendredi entre 10 h. et midi au bureau de l'Eglise ou au Presbytère sur rendez-vous.

DOMICILE DU PASTEUR CH. DUBOIS Presbytère de Camp-de-César 29, Rue Bolbitine - Tél. 70650.

EGLISE EVANGELIQUE DU CAIRE 39, Avenue Fouad Ier.

SAMEDI 21 AVRIL

A 18 h. au domicile pastoral, la soirée d'Eglise présidée par le Pasteur DuBois sur la Confession.

DIMANCHE 22 AVRIL

9 h. - Ecole du Dimanche Rév. Rœ de la Société Biblique britannique.

10 h. - Baptême par le Pasteur DuBois. Prédication du Pasteur Rœ, secrétaire de la Société Biblique en Moyen-Orient.

La collecte sera intégralement destinée à soutenir cette œuvre d'Évangélisation. Que l'on vienne nombreux puisque l'Eglise a le privilège d'une double visite.

DONATIONS

En faveur du Home International P.T. 10.000 Mme R. Landerer

QUE VOIR CE SOIR ?

Cinéma à Alexandrie

ALHAMBRA - Tél. 29054 - « New-York Confidential » (Richard Conte, Broderick Crawford) - « Drum Beat » (Alan Ladd).

AMIR - Tél. 31332 - « The view from Pompey's head » (Dana Winter, Richard Egan).

METRO - Tél. 22850/22859 - « Secret Island » (Gene Kelly).

ORFÈVRE - Tél. 71895 - « So Big » (Jane Wyman, Sterling Hayden) - « Johnny Eager » (Robert Taylor, Lana Turner).

RADIO - Tél. 30282 - « All that heaven allows » (Jane Wyman, Rock Hudson).

RIALTO - Tél. 24694 - « The bounty hunter » (Randolph Scott).

RIO - Tél. 29036 - « Non c'è più grande amore » (Antonella Iuvaldi, Gino Cervi, Franco Interlenghi).

ROYAL - Tél. 26239 - « Doctor at sea » (Dirk Bogarde, Brigitte Bardot).

STRAND - Tél. 22322 - « To catch a thief » (Gary Grant, Grace Kelly).

AUX AMITIES

« Entretien sur les tendances de la musique moderne »

Les Amitiés conviaient les membres, vendredi, à un « Entretien sur les tendances de la musique moderne » entre deux musiciens qualifiés MM. Daniel-Lesur et Piero Guarino.

Bien que dès le début M. Daniel-Lesur nous avertisse, hélas, qu'il ne donnera pas de conférence, vu qu'il n'est pas un intellectuel, — dit-il, — et que pour bien parler de la musique il faut surtout ne pas en faire, grâce à M. Guarino, par d'habiles questions, le conférencier nous donne un aperçu complet de ses opinions sur la musique moderne.

Et d'abord sa toute première idée est que justement il n'y a pas de musique moderne, vu qu'à chaque époque, la musique a été moderne par rapport à celle du passé et a perdu son cachet de modernité par suite de celle de l'époque qui lui a succédé. Il y a la musique. Et de nous citer la jeunesse musicale moderne qui prise de plus en plus Monteverdi, Bach, Vivaldi...

Aiguillé par M. Guarino sur la musique d'accompagnement, le musicien, bien que reconnaissant qu'elle a produit des chefs-d'œuvre, nous fait valoir tout l'artifice de ce système, qu'il compare à l'espéranto, et qui grâce à son armature rigide, (une note ne doit pas être répétée avant que les onze autres notes de la série ne soient employées) est l'ennemi de l'expression musicale sincère.

Pour lui les deux grandes sources de la musique française actuelle sont le chant grégorien et le folklore, ce dernier étant maintenant plus fidèlement capté grâce à l'enregistrement sur disque, qui permet d'en assimiler toutes les nuances.

Et comme a dit plaisamment M. Daniel-Lesur, « passant à des choses plus sérieuses », il nous gratifia au piano d'une « Pastorale » puis de chansons sur des poèmes modernes, très intelligemment chantées par Mme Alice Gabbai, une « Pavane » et une « Bagatelle » qui nous permirent d'apprécier pleinement la diversité et la valeur de M. Daniel-Lesur, que nous remercions, avec M. Guarino, Mme Gabbai et les dirigeants des Amitiés de cette très agréable manifestation.

CONCERT LANDOWSKI

Les Amitiés Françaises ne chôment pas: les manifestations aussi variées qu'intéressantes se suivent à un rythme accéléré lundi, nous eûmes le plaisir d'entendre le concert de piano donné par Mme Françoise Landowski.

Un public choisi, où l'on remarquait M. le Consul de France de Boyer de Sainte-Suzanne et Mme de la pianiste hongroise Lajos Herendi, avait tenu à venir applaudir cette jeune artiste, que l'on avait déjà entendue en 1954. Sa présence a été récompensée et il a été gratifié d'un excellent concert.

Le programme comprenait la Sonate opus 10, No 2 en Fa majeur de Beethoven, la Polonaise en Ut mineur, 6 mazurkas et scherzo de Chopin, une Sonatine

AU CAIRE

UNION DES DAMES SUISSES DU CAIRE

LE PREMIER MAI

Réunion à 4 h. p.m. chez Madame André BOISSIER, 24 rue Ismail, Garden City.

Le 15 Mai

Réunion à 4 h. p.m. chez Madame GMUR et Madame GEIGER à Tourah.

Pour se rendre à Tourah, les voitures partiront de l'Hôpital Victoria à 3 h. 30 p.m.

MUSIQUE

Récitals SCHNEEBERGUER - HICKMANN ..à l'Ewart Memorial Hall

La saison musicale précipite sa fin à une allure de festival. Rien que cinq concerts cette semaine. A cet appel d'air le public répond. Voici l'Ewart tout plein d'autre soit, pour les violonistes suisses Schneeburger et Hans Hickmann et son orchestre symphonique. Grande animation et air de liesse dans la salle. Le printemps de Vivaldi fini, on sentait la partie gagnée, et très bien gagnée. Ensuite le succès ne fit que se confirmer et les applaudissements nourris qui saluèrent le dernier rappel d'Hickmann étaient un juste hommage aux talents conjugués qui firent réussir cette soirée.

Pour un concert il faut un soliste, et rarement le public capricieux d'ici, fit un tel succès à un artiste qu'il ne connaissait bien préparé et c'est cela qu'il faut souligner d'abord. Les différentes associations ou institutions musicales ont découvert, grâce à la difficulté des temps, que l'union fait la force. Loin de se concurrencer, comme autrefois, et avec des moyens financiers réduits elles se sont mises à collaborer. Il y a là un climat de concentration fort heureux. Les audiences clairsemées d'antan, peuvent en se réunissant, faire un public. Nous l'avons toujours pensé. Le fait qui nous donne raison, est réjouissant.

Le soliste du concert Hans Heinz Schneeburger, a un grand talent, et un talent déjà reconnu ailleurs; et si nous nous donnons le plaisir un peu provincial de le découvrir ici, cela ne peut que l'encourager dans son heureuse carrière. Très bonne école du violon, solide et expressive à la fois; coup d'archet viril et décidé et belle sonorité. Ce sont les atouts majeurs du violoniste, mais il faut encore l'interprétation, c'est-à-dire culture et goût. Il les a aussi, il y a évidemment du point de vue technique, des œuvres plus difficiles que celles de Vivaldi ou de Mozart. Mais nous n'allons point au concert comme on va au cirque et la difficulté des œuvres précitées,

tient au style inséparable de l'écriture choisie par le compositeur. Ce style tient encore aux conditions de l'époque, dont il est l'âme: pour réussir, il faut nous en convaincre.

C'est là l'intérêt de cette soirée musicale, et la démonstration a été fort belle. Des « Quatre Saisons » de Vivaldi, le violoniste nous a donné une interprétation virile et grande. Avec lui les graves beautés du bel canto, la santé d'un art qui vit par la ligne, sont sobrement ornées, ont ressuscité dans leur forte éloquence. Heureuse époque: la subtilité ou la recherche n'était pas à la mode. Il s'agissait seulement de faire chanter la violon et de tirer du seul instrument tous les éléments de l'art. Les principaux compositeurs étaient alors violonistes. La caisse sonore avec ses quatre cordes, était l'instrument roi. Et elle eut, en fait, une royauté dont le prestige était immense. Avec Mozart, le style change. La société du temps veut avant tout être divertie, l'esprit entre dans la musique, avec la grâce, autre signe de l'époque. Pourtant Mozart tient aussi de l'artisan. Son père, homme cultivé, était violoniste. Il composa une des premières méthodes de violon qu'on ait, et il apprit bien son instrument à ce fils, dont le génie le ravissait et lui faisait peur. Mais avec Mozart, ce n'est plus le bel canto, c'est le chant, la mélodie vocale, l'esprit de l'opéra qui envahissent la musique instrumentale.

De cet art si particulier, Hans Heinz Schneeburger, nous a donné une traduction heureuse. La souplesse, le charme ont ins-

CERCLE SUISSE DU CAIRE

DIMANCHE 22 AVRIL 1956

MENU

Goujon d'Ombrine Frite au Citron

Boeuf Bouilli Sauce Ralfort Chou et Carottes Pommes Vapeur Salade Betteraves

Eclair Chocolat Poudré

Les réservations sont acceptées jusqu'à la veille seulement. Tél.: 806785

A ALEXANDRIE

SOCIETE SUISSE D'ALEXANDRIE

Jeudi 19 Avril à 21 h.

PROJECTION

de photographies en couleur du

SINAI

présentées par M. Victor BRUNNER

Un repas léger sera servi à 20 heures. Ceux qui désirent y participer sont priés de s'inscrire auprès de Mohamed jusqu'à mercredi 18 avril à 18 heures au plus tard.

GROUPE DU MARDI

Mardi 24 Avril à 8 h. 30 p.m.

6me Concours Annuel

COUPE MOSER

Donation de Mons. G. MOSER, Stuttgart Concours Individuel de Quilles réservé aux membres du Groupe du Mardi.

1951 S. Wichser

1952 G. Maletti

1953 O. Hintermann

1954 Th. Friedrich

1955 Th. Friedrich

Jeudi 26 Avril à 21 h.

CAUSERIE

par M. MARIO BUSSER

de la Direction de la NESTLE SUISSE

«Comment une grande firme suisse, par ses innovations a réussi à changer les habitudes alimentaires du monde entier»

Un léger repas sera servi à 20 h. Ceux qui désirent y participer sont priés de s'inscrire auprès de Mohamed jusqu'au Mercredi 25 avril inclus.

ECOLE SUISSE D'ALEXANDRIE

Lundi 30 Avril à 8 h. 15 p.m.

Assemblée Générale Extraordinaire

au CERCLE SUISSE (Chathy)

ORDRE DU JOUR:

- 1. - Maintien ou suppression de l'Ecole secondaire à partir du 1er octobre 1957
2. - Modification de l'art. 7 des Statuts.

Ancien texte:

Nouveau texte:

Le français est la langue d'enseignement. Par conséquent, les programmes seront basés principalement sur ceux des écoles en Suisse romande. Cependant, l'enseignement de l'allemand pour les élèves de cette langue sera basé sur les programmes des écoles en Suisse allemande.

NOUVELLE SOCIETE HELVETIQUE Groupe d'Alexandrie

Jeudi 3 Mai à 7 H. 15

ASSEMBLEE GENERALE

ORDRE DU JOUR:

- 1.) Lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée Générale.
2.) Admissions et Démissions.
3.) Rapport du Comité.
4.) Rapport du Trésorier.
5.) Rapport des Censeurs.
6.) Election du Comité et des Censeurs.
7.) Divers.

A 8 h. un dîner sera servi et sera suivi, à 9 h., par un débat sur:

«LE VOTE DES FEMMES EN SUISSE»

Tout le monde est cordialement invité.

Pour le repas s'adresser chez Mohamed au Cercle.

PATISSERIE FLUCKIGER

Nous informons notre honorable clientèle qu'à partir du

LUNDI 7 MAI

notre magasin sera de nouveau fermé tous les lundis

ENTREPRISE GENERALE DE MATERIEL ELECTRIQUE ET MECANIQUE

BUREAU ET ATELIERS ELECTRO-TECHNIQUES

MATERIEL ELECTRIQUE FOURNITURES et INSTALLATIONS

Lampes et Plafonniers Fluorescents Réfrigérateurs - Moteurs - Aspirateurs Ventilateurs - Chauffe-Bains Appareils Electro - Ménagers Fils et Câbles Armés et Isolés Tous genres de Matériel Electrique Etc...

ALEXANDRIE 3 - 5, Place Ismail Téli. 32920-32923-32929 (groupés) LE CAIRE 6, Rue Towick Téli. 53151

JACOT - DESCOMBES & Co.

BIAGINI, BUCHTER & Cie. Succrs.

ALEXANDRIE: 7, Rue Sidi Metwalli - Tél.: 27.227-27228 LE CAIRE: 37, Rue Soliman Pacha - Téléphone: 53.959

BROWN BOVERI

Machines et Appareils électriques - Turbines à vapeur - Chaudières Velox - Centrales - Transformateurs - Moteurs - Soudure à l'arc - Traction électrique.

SCHLIEREN

Ascenseurs - Monte-charge.

LANDIS & GYR

Compteurs électriques

L. de ROLL

Équipements pour la métallurgie, les industries chimiques, etc.

BUHLER FRERES

Machines de menuiserie

HARTMANN & BRAUN

Instruments de mesure

MICAFIL

Matériel isolant

SOCIETE SUISSE POUR LA CONSTRUCTION DE LOCOMOTIVES ET MACHINES

Moteurs diesel, machines à vapeur et compresseurs.

PROJETS D'INSTALLATIONS ELECTRIQUES, THERMIQUES ET FRIGORIFIQUES - ELABORATION DE DEVIS - EXPERTISES - INSPECTION - SURVEILLANCE.



Prochains départs d'Alexandrie pour:

NAPLES MARSEILLE GENES BEYROUTH s/s "Nefertiti" à 4 heures p.m. - 27 Avril - 11 Mai - 25 Mai - 8 Juin - 22 Juin, etc.

NEW-YORK (via Beyrouth, Naples, Gènes, Marseille) s/s "Khedive Ismail" Date à fixer

BEYROUTH s/s "Khedive Ismail" Date à fixer

ROTTERDAM ANVERS HAMBURG BREME s/s "Elkahira" 31 Mai

SUEZ DJEDDAH PORT SUDAN Services réguliers par les s/s "Taif" "Talodi" "Fouadieh"

Pour tous renseignements, s'adresser à ALEXANDRIE... Administration: 1, Rue Moutouche Pacha, Téléphone 21423. Bureaux des Passages, 1, Rue Fouad, Téléphone 20824. LE CAIRE... 26, Sh. Chérif (Immeuble "Immobilis"). - Téléphone 46322. SUEZ... "Khedivial Mail Line". - Téléphone 3881. PORT-SAID... "The English Coaling Co. Ltd." - Tél. 3333 - ET AUX PRINCIPALES AGENCES DE VOYAGES (R. C. A. 16708).

...Au Cercle Suisse du Caire

Le Cercle Suisse du Caire, par l'entremise de son actif comité, avait organisé dans la salle du jeu de quilles, un concert de musique de chambre. Public nombreux, et très attentif, qui témoigna par ses applaudissements du grand plaisir qu'il y prit. Les murs de cette salle n'en revinrent pas, sans doute. Au lieu du fracas des boules abattant les quilles, Corelli, Bach, Beethoven et Mozart, remplissent la salle de leurs grandes voix. Le héros et le gracieux donateur de cette soirée musicale, était notre compatriote Hans Heinz Schneeburger, qui venait de se tailler un grand succès au concert symphonique de la veille. Je ne reviendrai pas sur le grand talent de notre compatriote, que ceux qui n'ont pu assister au concert, ont entendu sous une face nouvelle, et je laisse à mon confrère

A.J. PATRY.

...Au Cercle Suisse d'Alexandrie

Jeudi, Hans Heinz Schneeburger se faisait entendre, toujours accompagné au piano par le Dr. Hans Hickmann, dans la salle des fêtes du Cercle Suisse d'Alexandrie. Une nombreuse assistance était venue l'applaudir, parmi lesquels on remarquait M. le Consul de Suisse M. Ch. Rosset et Mme. Le programme, le même qui avait été exécuté au Cercle Suisse du Caire, (Bach, Beethoven et Mozart), comportait cependant une heureuse modification: La Sonata da Chiesa en La Majeur de Corelli originellement programmée a été remplacée par une Suite d'un compositeur suisse, Hans Studer, en 5 mouvements.

Cette heureuse modification, qui nous permit d'écouter de la musique d'un compatriote, occasion trop rare dans la plupart des concerts que l'on peut entendre à Alexandrie, fut fort goûtée et fort applaudie. Il est inutile de revenir sur les qualités de virtuose de M. Schneeburger; notre collaborateur M. Patry, l'ayant fait avec une compétence inégalable dans l'article publié ci-dessus à l'occasion des concerts du Caire. Contentons-nous de remercier les dirigeants du Cercle Suisse d'Alexandrie et les artistes pour l'excellente soirée musicale qu'ils nous ont permis de savourer.

A.J. PATRY.

Fédération Internationale des Amies de la Jeune Fille HOME INTERNATIONAL

Assemblée Générale

Jeudi 26 Avril à 11 h. a.m.

au « Home International »

LA 9ème ASSEMBLEE GENERALE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN EGYPTE

La Neuvième Assemblée Générale de la Chambre de Commerce Suisse en Egypte, s'est tenue au Caire et à Alexandrie, le 12 Avril 1956...

Après une minute de silence en mémoire du regretté M. Christophe de Planta, fut lu le rapport du Conseil d'Administration que nous reproduisons ci-dessous:

Considérations générales Dans son ensemble, l'année 1955 fut, pour la Suisse, une année de prospérité économique générale.

En ce qui concerne les biens de consommation, la situation a également été favorable, sauf pour l'industrie textile, où la concurrence sur les plans intérieur et international est devenue plus vive.

En Egypte, l'événement saillant de l'année 1955, au point de vue économique, fut la réouverture, le 27 septembre, de la Bourse des Contrats (marché à terme du coton) à Alexandrie.

Par contre, le 1er septembre, la taxe à l'exportation du coton fut réduite à Tall. 8,15 par Cantar pour le Karnak et le Ménoufi (contre Tall. 15 1/4) et à Tall. 2,05 par Cantar pour l'Achmouini et le Guiza 30 (contre Tall. 10,15).

Les relations commerciales égypto-suisse Il est intéressant de jeter un coup d'oeil rétrospectif et de comparer, ne serait-ce qu'à titre documentaire, les chiffres des échanges commerciaux égypto-suisse de ces dernières années:

Table with 2 columns: Importations de marchandises égyptiennes en Suisse (en millions de Fr. S.) and Exportations de marchandises suisses à destination de l'Egypte (en millions de Fr. S.). Rows for years 1949-1955.

Afin de ramener les chiffres des exportations suisses vers l'Egypte de l'année 1955 à leur juste proportion, il est nécessaire d'examiner en quoi ils consistent, comparativement aux années 1953 et 1954.

Table with 3 columns: 1953, 1954, 1955. Rows for Biens d'équipement and Biens de consommation.

Le montant élevé des exportations suisses vers l'Egypte de l'année 1955 revêt donc un caractère exceptionnel, car l'augmentation provient uniquement du poste des biens d'équipement dont la plus grande partie est constituée par des commandes placées depuis longtemps, mais livrées l'année dernière seulement.

Les opérations de transit, effectuées jusqu'à fin septembre 1955, et qui donnaient à certains pays l'avantage d'acheter en Suisse du coton égyptien payable en livres «B», contribuèrent également à raffermir le cours de cette devise.

Notre Délégué en Suisse, M. Bernard De Raemy, nous ayant informé récemment de son désir de résigner ses fonctions, nous ne pûmes, malgré notre insistance, le persuader de revenir sur sa décision.

RECETTES ET DEPENSES POUR LES ANNEES 1954 & 1955

Table with 2 columns: 1954 and 1955. Rows for RECETTES (Cotisations encaissées, Donations, Commissions, Intérêts) and DEPENSES (Amortissement mobilier, Salaires, Loyers, Fournitures, etc.).

BILAN AU 31 DECEMBRE 1955

Table with 2 columns: 1954 and 1955. Rows for ACTIF (Caisse, Banques, Mobilier, Dépôts, Créances) and PASSIF (Solde dons fondateurs, Cotisations 1956, Publicité, Provision indemnité, etc.).

RAPPORT DES CENSEURS

En vertu de la décision de l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce suisse en Egypte, nous avons examiné les comptes «Recettes et Dépenses» de l'année 1955 ainsi que le Bilan au 31 décembre 1955.

Union des Chambres de Commerce Suisses à l'Etranger L'Assemblée Générale de l'Union des Chambres de Commerce Suisses à l'Etranger tint ses assises à Zurich le 19 octobre 1955, sous la présidence de M. F. Baumann.

Nos relations avec l'Office Suisse d'Expansion Commerciale (O.S.E.C.) Une étroite collaboration n'a cessé d'exister, en 1955, entre les deux Sièges de Lausanne et Zurich de l'O.S.E.C. et notre Chambre.

Activités de la Chambre L'importation des montres en Egypte a tout spécialement mis à contribution les services de notre Chambre en 1955.

Situation Financière Comme l'année dernière, notre compte Recettes et Dépenses solde par un léger excédent de recettes qui nous permet de nous proposer d'amortir le solde de notre mobilier et de faire figurer ce dernier au bilan pour une piastre.

Conseil d'Administration Une mutation eut lieu, en 1955, au sein de notre Conseil d'Administration à la suite du décès de M. Christophe De Planta.

Comité de Direction En remplacement de M. Christophe De Planta, décédé, le Conseil d'Administration de la Chambre a nommé M. F. Herring, comme Membre du Comité de Direction. M. H. Buchter fut appelé à remplacer M. F. Herring comme suppléant.

Le Conseil d'Administration. Nous vous rappelons que, selon les termes de l'article 33 des Statuts, ils sont rééligibles. Chaque Assemblée de Groupe votera pour les candidats qui relèvent de son Siège.

En remplacement de M. Christophe De Planta, décédé, le Conseil d'Administration de la Chambre a nommé M. F. Herring, comme Membre du Comité de Direction. M. H. Buchter fut appelé à remplacer M. F. Herring comme suppléant.

Le Conseil d'Administration. Nous vous rappelons que, selon les termes de l'article 33 des Statuts, ils sont rééligibles. Chaque Assemblée de Groupe votera pour les candidats qui relèvent de son Siège.

En remplacement de M. Christophe De Planta, décédé, le Conseil d'Administration de la Chambre a nommé M. F. Herring, comme Membre du Comité de Direction. M. H. Buchter fut appelé à remplacer M. F. Herring comme suppléant.

Le Conseil d'Administration. Nous vous rappelons que, selon les termes de l'article 33 des Statuts, ils sont rééligibles. Chaque Assemblée de Groupe votera pour les candidats qui relèvent de son Siège.

En remplacement de M. Christophe De Planta, décédé, le Conseil d'Administration de la Chambre a nommé M. F. Herring, comme Membre du Comité de Direction. M. H. Buchter fut appelé à remplacer M. F. Herring comme suppléant.

Le Conseil d'Administration. Nous vous rappelons que, selon les termes de l'article 33 des Statuts, ils sont rééligibles. Chaque Assemblée de Groupe votera pour les candidats qui relèvent de son Siège.

En remplacement de M. Christophe De Planta, décédé, le Conseil d'Administration de la Chambre a nommé M. F. Herring, comme Membre du Comité de Direction. M. H. Buchter fut appelé à remplacer M. F. Herring comme suppléant.

Le Conseil d'Administration. Nous vous rappelons que, selon les termes de l'article 33 des Statuts, ils sont rééligibles. Chaque Assemblée de Groupe votera pour les candidats qui relèvent de son Siège.

En remplacement de M. Christophe De Planta, décédé, le Conseil d'Administration de la Chambre a nommé M. F. Herring, comme Membre du Comité de Direction. M. H. Buchter fut appelé à remplacer M. F. Herring comme suppléant.

Le Conseil d'Administration. Nous vous rappelons que, selon les termes de l'article 33 des Statuts, ils sont rééligibles. Chaque Assemblée de Groupe votera pour les candidats qui relèvent de son Siège.

En remplacement de M. Christophe De Planta, décédé, le Conseil d'Administration de la Chambre a nommé M. F. Herring, comme Membre du Comité de Direction. M. H. Buchter fut appelé à remplacer M. F. Herring comme suppléant.

SWISSAIR

HORAIRE PRELIMINAIRE D'ETE

La Swissair vient d'indiquer son horaire préliminaire d'été pour les avions partant ou arrivant du Caire, à partir du 22 avril 1956.

LE CAIRE — ATHENES — GENEVE — ZURICH avec des concordances directes de Zurich et Genève avec l'Europe (Amérique du Nord et du Sud).

Table with columns: LE CAIRE — ZURICH, ZURICH — LE CAIRE. Rows for days of the week and flight numbers (Jeudi, Vendredi, Samedi).

Lausanne ne renonce pas au Jeux Olympiques...

mais l'Exposition nationale empêche sa candidature pour 1964

C'est en été 1955, au congrès de Paris du comité international olympique, que la candidature de Lausanne pour les jeux de 1960 fut écartée au bénéfice de Rome.

Un ballon d'essai A ce propos on a lancé, il y a quelques jours, un ballon d'essai. L'abstention lausannoise, selon ces bruits, inciterait une ou deux autres villes suisses à faire acte de candidature pour 1964.

Malgré ces promesses, il eût été bien difficile de préjuger des chances lausannoises pour 1964. L'orientation des votes en faveur de telle ou telle ville dépend d'une série de facteurs, le plus souvent impondérables.

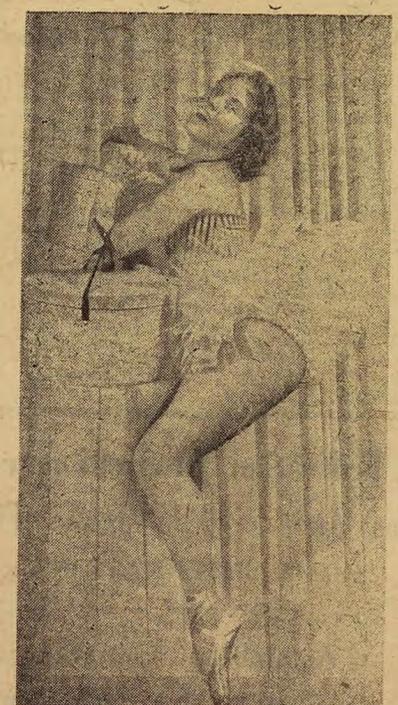
Tout ceci n'a d'ailleurs plus qu'une valeur théorique depuis que le Conseil fédéral a confié à la ville de Lausanne le soin d'organiser l'Exposition nationale de 1964.

Il est en effet fort douteux que les délégués du C.I.O. porteront en 1959 leur choix sur une ville organisant déjà par ailleurs une manifestation de l'ampleur de l'exposition nationale.

Lausanne, lors du congrès du C.I.O. de 1959 ne posera pas sa candidature de 1964. C'est un fait qui nous paraît acquis.

En remplacement de M. Christophe De Planta, décédé, le Conseil d'Administration de la Chambre a nommé M. F. Herring, comme Membre du Comité de Direction. M. H. Buchter fut appelé à remplacer M. F. Herring comme suppléant.

GERMAINE DAMAR



La faojuante Germaine DAMAR actrice du cinéma allemand. Photos HERZOG.

VOYAGES BANQUE BELGE ET INTERNATIONALE EN EGYPTE. Includes text about travel services and a logo.

BANQUE OTTOMANE. Includes text about capital, branches in London, Paris, Casablanca, and agencies in Egypt.

Condensateurs électriques: Installations automatiques pour l'amélioration du cos phi. THE MIDDLE EAST TECHNICAL OFFICE. 15 rue Toussoun ALEXANDRIE.